

LES MONNAIES OBSIDIONALES ET DE NÉCESSITÉ RÉFLEXIONS À L'INTENTION DES COLLECTIONNEURS

Les numismates du XIX^e siècle qui donnèrent, par leurs travaux et recherches, des lettres de noblesse à la numismatique relativement peu étudiée avant eux, avaient coutume d'ajouter aux monnaies royales et seigneuriales les monnaies obsidionales et de nécessité.

Selon DUBY, auteur du premier *Recueil des pièces obsidionales et de nécessité*, publié en 1786, le terme « obsidionales » doit être réservé aux monnaies de sièges (*obsidio* en latin signifie siège) et, parmi celles-ci, exclusivement à celles qui sont émises par les assiégés. En ce qui concerne celles des assiégeants, Duby estime que ce sont des pièces de nécessité.

Par ailleurs, Duby considère que les monnaies obsidionales et de nécessité ne doivent pas être appelées monnaies mais pièces ; en effet, il réserve le terme monnaie aux espèces légalement émises par l'autorité qui dispose du pouvoir d'émission.

Dans les faits, malgré cette distinction, on a pris l'habitude depuis le XIX^e siècle d'utiliser l'expression « monnaies obsidionales et de nécessité » pour les fabrications que Duby appelle « pièces ».



Vente sur Offres *iNumis* 27 n° 2709 :
Louis XIV, siège d'Aire-sur-la-Lys,
50 sols, 1710

1- MONNAIES DE NÉCESSITÉ FABRIQUÉES SANS RAPPORT AVEC DES SIÈGES

Un bon exemple est celui des « monnaies » de 30 sols et de 15 sols, frappées irrégulièrement dans l'atelier de Montpellier en 1682 à la demande du célèbre parfumeur et apothicaire (pharmacien) FARGEON pour les besoins de son commerce à la foire de Beaucaire (fête de la Madeleine en juillet). Ces monnaies étaient ensuite rayées après remboursement à la fin de la foire. Elles sont très rares.

2- MONNAIES OBSIDIONALES ET MONNAIES HISTORIQUES

En raison de leurs liens très étroits avec des événements historiques, les monnaies obsidionales furent souvent appelées au XIX^e siècle « monnaies historiques » par de grands numismates : Félicien de Saulcy, Émile Cartier (fondateur de la *Revue Numismatique*), Anatole de Barthélémy (conservateur du Cabinet des Médailles), etc. Cette appellation est justifiée car les monnaies obsidionales sont souvent au cœur d'événements historiques de première importance.



Delorme et Collin du Bocage, 6 décembre 2016, n° 167 :
Allemagne, Landau (siège de), Charles-Alexandre de
Wurtemberg, 1 florin 4 kreuzers, 1713 Landau



Vente sur Offres *iNumis* 17 n° 613 :
Louis XIV, siège d'Aire-sur-la-Lys, 50 sols, 1710

3- DE QUAND DATENT LES PREMIÈRES MONNAIES OBSIDIONALES ?

D'après Duby (1786), du siège de Tournai sous François I^{er} en 1521. Toutefois, un ouvrage tout récent des Éditions Monnaies d'Antan, *Les Monnaies Obsidionales*, dont nous reparlons plus loin, prend pour première fabrication une « monnaie de confiance » en étain-plomb créée à Saint-Omer en 1477.

Ensuite, des monnaies obsidionales sont fabriquées tout au long des XVI^e et XVII^e siècles, notamment pendant les guerres entre le Roi d'Espagne et les révoltés protestants des Pays-Bas fondateurs de la République des Provinces-Unies, puis pendant les guerres de Louis XIII et de Louis XIV. Elles reviennent « au goût du jour » pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire où elles sont nombreuses et variées.

Pour les amateurs de monnaies françaises, les monnaies obsidionales et de nécessité sont tout aussi intéressantes que les monnaies royales et seigneuriales.

4- QUELLE DOCUMENTATION UTILISER ?

Jusqu'en 2015, l'ouvrage de référence pour les monnaies obsidionales et de nécessité était celui du lieutenant-colonel belge Prosper Maillet, *Monnaies obsidionales et de nécessité*, paru à Bruxelles en 1868-1870 et réédité dans les années 1970 en Italie (Forni). On peut encore le trouver d'occasion, notamment chez *iNumis*. Cet ouvrage peut être complété par la collection personnelle très complète du colonel et avec des inédits manquant à l'ouvrage, vendue à Paris en 1886 par Van Peteghem.



Vente sur Offres *iNumis* 30 n° 861 :
Louis XVIII, siège d'Anvers, 5 centimes, 1814 Anvers

En décembre 2015 a été publié par les Éditions Monnaies d'Antan (27740 Poses) l'ouvrage *Les Monnaies Obsidionales (1477-1874)*, collectif de Martin Engel, Laurent Fabre, Jean-Philippe Perret et Paul Wattier. Cet ouvrage, qui ne comprend pas les monnaies de nécessité non obsidionales comme celles de la foire de Beaucaire, est aujourd'hui une référence incontournable.

Il ne faut toutefois pas oublier les publications anciennes suivantes, toujours dignes d'intérêt, comme l'ouvrage de Maillet et le catalogue de sa collection :

- Gérard VAN LOON, *Histoire métallique des Pays-Bas*, édition en français, 5 volumes in-folio, 1732-1737. Ce magnifique ouvrage, orné de très nombreux dessins de superbe qualité, offre un contenu incomparable que l'ouvrage ci-dessus de 2015 n'a pas pu reprendre. Il est indispensable à tout collectionneur de monnaies obsidionales. C'est un grand classique.

- Pierre-Ancher TOBIESEN DUBY, *Recueil général des pièces obsidionales et de nécessité*, Paris, 1786, également indispensable, avec des notices historiques de l'époque.

Engagé suisse au service de Louis XV, le capitaine DUBY perdit une jambe à la bataille de Fontenoy. Invalide pensionné, il devint interprète du Roi jusqu'à sa mort en 1782, consacrant ses loisirs à la numismatique. Il a laissé un autre ouvrage posthume, le *Traité des Monnoies des prélats et barons de France* (1790).

- Capitaine (prussien) BRAUSE-MANSFELD, ouvrage (en allemand) sur les monnaies obsidionales des pays européens, Berlin 1896-1902. Ce livre peut être consulté, comme les précédents d'ailleurs, au Cabinet des Médailles de la BNF.

- Félix BESSY-JOURNET, *Essai sur les monnaies françaises du règne de Louis XIV*, Chalon-sur-Saône, 1850. Cet ouvrage, qui reste toujours valable, répertorie les monnaies obsidionales (Landau, Aire-sur-la-Lys, Lille, Tournai, etc.) et aussi les monnaies de nécessité de la foire de Beaucaire.



Vente sur Offres *iNumis* 17 n° 612 :
Louis XIV, siège de Lille, XX sols, 1708 Lille

On utilisera avec profit la bibliographie de l'ouvrage précité Monnaies d'Antan 2015 qui évite, à juste raison, de citer des publications dépassées ou erronées.

En revanche, on se reportera aux études publiées dans la *Revue Numismatique* (de Saulcy, siège de Jametz par exemple), la *Revue Belge de Numismatique* (notamment en ce qui concerne le siège de Tournai, 1709), l'*Annuaire de la Société Française de Numismatique* (Paul Bordeaux, siège de Casal, 1630), la *Revue Suisse de Numismatique* et la *Revue Italienne*, etc. Les informations de Van Hende (1858) concernant le siège de Lille et les monnaies du maréchal de Boufflers (1708) ont été complétées et corrigées dans les *Cahiers Numismatiques* de la SENA en juin 1996 (N° 128).

Les monnaies du siège de Landau par les Impériaux (1702) ont été réétudiées dans le *Bulletin de la SFN* en septembre 2013. Ces deux mises à jour sont restées inconnues de Monnaies d'Antan.

En ce qui concerne les monnaies de la foire de Beaucaire, on écartera Hoffmann, Ciani et Droulers pour cause d'erreurs et on se référera exclusivement aux études de Christian Charlet et de Laurent Barnaud dans les *Annales du Groupe Numismatique de Provence* (1994) et *Numismatique et Change* depuis 2010.

4- PRINCIPAUX CENTRES D'INTÉRÊT

- Les guerres du XVI^e siècle. Pour la France, sièges de Cambrai et Saint-Quentin notamment.
- Les guerres du XVII^e siècle. Pour la France, sièges de Casal (Italie du Nord), Saint-Omer (1638), Aire-sur-la-Lys (1641 et 1710), Landau (1702), Lille (1708), Tournai (1709), etc.
- Les guerres de la Révolution et de l'Empire : sièges de Mayence, Luxembourg, Cattaro, Zara, Zamosc, Strasbourg, Anvers, Port-Louis (Île Maurice), etc.

D'une manière générale les collectionneurs de monnaies françaises ont tout à gagner en complétant leurs collections par les monnaies obsidionales et de nécessité des Temps Modernes (depuis le XVI^e siècle).

Christian Charlet



Delorme et Collin du Bocage, 20 mai 2010 n° 181 :
Louis XIV, médaille du siège et prise de Lille en 1708

Delorme et Collin du Bocage, 8 décembre 2015, n° 239 :
Pays-Bas méridionaux, prise de la citadelle de
Tournai par Marlborough sur les Français
de M. de Surville, 1709